



DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR  
ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

## Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du jeudi 28 avril 2011

MAIRIE de SAINT-USAGE  
2 Place du 8 Mai 1945 - BP 52  
21170 SAINT-USAGE  
Tél. : 03 80 27 08 45  
Fax : 03 80 39 24 19

**Présents :** MM. GANEE Roger, IMBERT Alain, GANEE Jean-François, DA SILVA Carlos, TRUPIANO Alexandre, TRAPET Edouard, BOULAHYA Rachid, et Mmes CARREAUD Catherine, HOSTALIER Valérie, ROUX Michèle

**Absents excusés :** M. GELIN Yves et Mme LESEUR Sandrine (procuration à M. IMBERT Alain)

**Absents non excusés :** MM. MACHUREAU Régis et ROUX Didier

**Secrétaire de séance :** Monsieur DA SILVA Carlos

La séance est déclarée ouverte à 20 heures 30.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 7 avril 2011 est approuvé à l'unanimité.

### 1/ Vote des comptes administratifs 2010

Monsieur le Maire confie la présidence de l'assemblée à Monsieur IMBERT Alain, adjoint au Maire, afin de présenter les différents comptes administratifs de la commune. Monsieur le Maire quitte la salle.

#### a) Compte Administratif SALON DE COIFFURE

Résultat exercice 2010 :	Fonctionnement	4 037,31 €
	Investissement	19 895,42 €
	Excédent	23 932,73 €

**Résultat clôture au 31.12.2010 : Excédent global 11 638,65 €**

**Décision du Conseil Municipal : approuvé à l'unanimité**

#### b) Compte Administratif LOTISSEMENT 2000

Résultat exercice 2010 :	Fonctionnement	- 845,27 €
	Investissement	- 171 668,53 €
	Déficit	- 172 513,80 €

**Résultat clôture au 31.12.2010 : Déficit global - 156 122,90 €**

**Décision du Conseil Municipal : approuvé à l'unanimité.**

#### c) Compte Administratif ZONE ARTISANALE

Résultat exercice 2010 :	Fonctionnement	42 836,89 €
	Investissement	29 767,58 €
	Excédent	72 604,47 €

**Résultat clôture au 31.12.2010 : Déficit global - 313 111,72 €**

**Décision du Conseil Municipal : approuvé à l'unanimité.**

#### d) Compte Administratif BOULANGERIE

Résultat exercice 2010 :	Fonctionnement	0 €
	Investissement	- 4 974,75 €
	Déficit	- 4 974,75 €
<b>Résultat clôture au 31.12.2010 : Déficit global :</b>		<b>- 5 322,11 €</b>

**Décision du Conseil Municipal : approuve à l'unanimité.**

#### e) Compte Administratif COMMUNE

Résultat exercice 2010 :	Fonctionnement	- 11 807,43 €
	Investissement :	- 87 387,65 €
	Déficit	- 99 195,08 €
<b>Résultat clôture au 31.12.2010 : Excédent global</b>		<b>501 393,81 €</b>

**Décision du Conseil Municipal : approuve à l'unanimité.**

Monsieur le Maire rejoint le Conseil Municipal.

### Vote des comptes de gestion 2010

Le **Conseil Municipal**, après avoir entendu la présentation des différents comptes de gestion par Monsieur le Maire qui laissent apparaître un solde identique aux comptes administratifs de la commune **décide à l'unanimité** d'approuver les résultats des comptes de gestion dressés par Madame le Receveur de la commune arrêtés au 31.12.2010 à savoir :

↪ Salon de coiffure	Excédent global	11 638,65 €
↪ Lotissement 2000	Déficit global	- 156 122,90 €
↪ Zone artisanale	Déficit global	- 313 111,72 €
↪ Boulangerie	Déficit global	- 5 322,11 €
↪ Commune	Excédent global	501 393,81 €

### 2/ Affectation des résultats

- **Salon de coiffure** : de ne pas affecter au budget primitif 2011 à la section d'investissement (article 1068) l'excédent constaté en section de fonctionnement. Les excédents constatés dans les deux sections seront reportés au budget primitif 2011 dans leur section respective.
- **Lotissement** : d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement constaté en investissement au budget primitif 2011 (article 1068 : 26 298 €)
- **Zone artisanale** : d'affecter en totalité l'excédent de fonctionnement constaté en investissement au budget primitif 2011 (article 1068 : 42 836,89 €)
- **Boulangerie** : pas d'excédent de fonctionnement constaté donc pas d'affectation du résultat au budget primitif 2011
- **Commune** : de ne pas affecter au budget primitif 2011 à la section d'investissement (article 1068) l'excédent constaté en section de fonctionnement. Les excédents constatés dans les deux sections seront reportés au budget primitif 2011 dans leur section respective.

### 3/ Vote des taux des 3 taxes

Après avoir entendu les explications et les arguments de Monsieur le Maire concernant une augmentation des taux des 3 taxes suite à des investissements importants (création de la boulangerie-pâtisserie, travaux voirie chemin du Camping et petit chemin piétonnier d'Echenon,), **le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter** de 3 % (soit un coefficient de variation proportionnelle de 1,030072) le taux des 3 taxes.

Taxes	Ancien taux	Nouveaux taux
habitation	5,64 %	<b>5,81 %</b>
Foncier bâti	12,64 %	<b>13,02 %</b>
Foncier non- bâti	27,491 %	<b>28,31 %</b>

#### **4/ Vote des Budgets Primitifs 2011**

##### **a).Budget Primitif 2011 du Salon de coiffure**

Section de fonctionnement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 8 077,31 €

Section d'investissement :

Dépenses : 5 500,00 €

Recettes : 7 601,34 €

**Vote : approuvé à l'unanimité**

##### **b).Budget Primitif 2011 du Lotissement 2000**

Section de fonctionnement :

Dépenses : 160 424 €

Recettes : 160 424 €

Section d'investissement :

Dépenses : 208 372 €

Recettes : 208 372 €

**Vote : approuvé à l'unanimité**

##### **c).Budget Primitif 2011 de la Zone Artisanale**

Section de fonctionnement :

Dépenses : 159 980 €

Recettes : 159 980 €

Section d'investissement :

Dépenses : 418 449 €

Recettes : 418 449 €

**Vote : approuvé à l'unanimité**

##### **d).Budget Primitif 2011 de la Boulangerie**

Section de fonctionnement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Section d'investissement :

Dépenses : 303 323 €

Recettes : 303 323 €

**Vote : approuvé à l'unanimité**

##### **e).Budget Primitif 2011 de la Commune**

Section de fonctionnement :

Dépenses : 904 197 €

Recettes : 904 197 €

Section d'investissement :

Dépenses : 357 900 €

Recettes : 357 900 €

**Vote : 10 voix pour et 1 voix contre**

**Ces budgets primitifs 2011 ont été votés par chapitre, comme chaque année.**

#### **5/ Communications du Maire**

- **droit de préemption** : le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle AC 419 – DEMIREZEN.
- **Tirage jurés d'assises** : Il a été procédé au tirage au sort de 3 personnes figurant sur la liste électorale de la commune. Ceux-ci seront avisés par le secrétariat administratif.
- **Règlement intérieur** : le document ayant été transmis quelques jours avant la réunion à chaque conseiller municipal, un débat s'installe à ce sujet et après avoir pris l'avis de chacun, Monsieur le Maire décide de ne pas mettre ce sujet à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.
- **transfert des emprunts garantie communale de NEOLIA à ESH VILLEO**: après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire concernant la demande faite par NEOLIA concernant l'affaire citée

ci-avant, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'accepter le transfert de la garantie communale pour les emprunts concernés de NEOLIA à ESH VILLEO et d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

## **6/ Questions diverses**

- intervention de Madame CARREAUD Catherine qui évoque les problèmes de stationnement route de Dijon avec les désagréments subis par les parents d'élèves.
- intervention de Madame HOSTALIER Valérie qui souhaite des précisions sur le camping de Saint-Jean-de-Losne. Monsieur le Maire explique que le camping de Saint-Jean-de-Losne se trouve sur le territoire de Saint-Usage et appartient au domaine privé de la commune de Saint-Jean-de-Losne.
- intervention de Madame HOSTALIER Valérie qui explique les problèmes rencontrés par l'implantation du PAV rue du Couvent à proximité des habitations et Madame ROUX Michèle signale des dépôts réguliers de sacs d'ordures ménagères vers le PAV quai du Canal. La communauté de Communes Rives de Saône sera avertie.

**Prochain conseil municipal : jeudi 9 juin 2011**

**La séance est levée à 22 heures 30**